

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Mars 2015

N°44

Editorial

Nous voici déjà à la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire 2014/2015. Aussi, il est bon de faire le point sur les TAP, Temps d'Activités Périscolaires mis en place à la rentrée.

Juste un rappel : sur le RPI, nos trois écoles n'ont pas la même répartition horaire, sauf un quart d'heure supplémentaire à la pause méridienne, choix des Conseils d'école. Les écoles de St Gervais et Rovon sont, elles, basées sur des temps d'une demi heure chaque soir. Comprendons bien que la mise en place d'activités sur cette plage horaire est très complexe ! (voire inexistante !) Alors le temps aux enfants de maternelle de « souffler » un peu, de ralentir le rythme jusqu'à l'heure du car, ou des mamans ! Les enfants de l'école de Rovon, CP et CE1, ont différentes petites activités, rapides et précipitées, mises en place, tant bien que mal, puisque le SSI ne trouve personne à employer pour une demi-heure par jour ; le système fonctionne donc avec les deux employées du SSI et des bénévoles. A Cognin les gorges, ces TAP se déroulent les mardis et vendredis, en fin d'après midi sur une heure de temps : des activités sont organisées sur trois semaines et le personnel du SSI est là pour encadrer les enfants. Des bénévoles viennent renforcer l'équipe.

Le bilan ? A Cognin, tout se passe bien, les élèves restent pratiquement tous aux activités (à part deux ou trois) ; le personnel encadrant est en nombre suffisant. A Rovon, il manque de personnel, les enfants sont bousculés.

Le souhait du SSI serait d'uniformiser les Temps d'Activités Périscolaires afin que toute l'école élémentaire soit organisée de la même façon du CP au CM2, avec des horaires harmonisés ; que le personnel encadrant soit mobile sur Cognin et Rovon de façon à ce que les taux d'encadrement soient respectés ; que

le SSI puisse définir un Projet Educatif Territorial

(PEDT) afin de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité pour obtenir un soutien financier pérenne pour le développement d'activités. Les parents délégués sont d'accord avec les communes sur cette proposition.

Un courrier est donc sur le point d'être envoyé à l'Inspectrice de l'Education Nationale afin de demander une dérogation puisque la mise en place des TAP était prévue au départ pour 3 ans.

Nous essaierons de faire aboutir notre demande, en accord avec les enseignantes, puisque nous devons avant tout travailler ensemble pour le bien être de nos enfants !

Sophie BOREL, 1ère adjointe, présidente du SSI, Syndicat Scolaire Intercommunal



Sommaire

En direct des conseils.....2	Sorties scolaires
En parcourant les rues	Foyer rural
20000 volte face, P.C.S 4	Inscription école 12
Les cygnes de la fontaine	Bibliothèque13
Aménagement du centre du village 6	Coeur d'éveil14
Dossier	Patrimoine15
Finances communales7	Etat civil16
Vie du village	Artisans et Commerçants
Club des gorges du nan11	Bloc note

Retrouvez votre commune sur internet:

<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du

CONSEIL MUNICIPAL du 02 MARS 2015

I/ ECHANGE DE TERRAINS AVEC M. NIKOLOVSKI ET LA COMMUNE A LA VORCIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'échange de terrains entre Monsieur Nikolovski et la commune afin d'améliorer la desserte du chemin communal 1019 et de permettre à M. Nikolovski d'avoir une parcelle plus facilement aménageable.

M. Nikolovski remettra à la commune une emprise de 16 m² à détacher de la parcelle cadastrée B725 lieu-dit La Vorcière.

En contrepartie, la commune remettra à M. Nikolovski une emprise de 66 m² à détacher du chemin communal 1033 lieu-dit La Vorcière, issue du domaine public, étant précisé que cette emprise doit faire au préalable l'objet d'un déclassement avec dispense d'enquête publique puisque l'opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie (art L.141-3 du code de la voirie routière).

Par ailleurs M. Nikolovski a la charge de faire tous les travaux nécessaires suite aux modifications de réseaux engendrées par la réorganisation parcellaire.

Il réservera une partie de sa parcelle pour un usage de servitude de passage tous réseaux tous usages.

II/ DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE SURFACE DE 66 M2 A DETACHER DU CHEMIN COMMUNAL 1033 LIEU DIT LA VORCIERE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'échange de terrains avec M. Nikolovski à la Vorcière, l'emprise de 66 m² à détacher du chemin communal 1033 doit être déclassée du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

-Prononce le déclassement du domaine public de cette emprise de 66 m² à détacher du chemin communal 1033 lieu-dit La Vorcière,

-Prononce l'intégration dans le domaine privé de cette parcelle de terrain,

III/ APPROBATION COMPTES DE GESTION COMMUNE ET CCAS

Les comptes de gestion 2014 du budget principal et de celui du CCAS sont présentés au Conseil Municipal.

Les sommes arrêtées étant en conformité avec celles de la Trésorerie de Vinay, le Conseil Municipi-

pal après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents ces deux comptes de gestion et autorise le Maire à les signer.

VI/ DECLARATION DE TRAVAUX DE M. RICHETON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de déclaration préalable de travaux de Monsieur Richeton Gérard portant consistant au remplacement d'une pergola par l'extension d'un toit à deux pans sur une terrasse existante de son habitation, 136 Lot la Tour.

Cette demande n'a soulevé aucune remarque.

VII / REUNION ATELIER AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG VILLAGE

Monsieur le Maire relate au Conseil Municipal la réunion de travail qui s'est tenue le 23/02/2015 avec le groupe d'habitants de la commune participant à l'élaboration du projet d'aménagement du centre bourg village et le cabinet d'étude Cambium.

Après un rappel de la démarche globale, du processus de projet et d'une présentation résumée de la première phase de diagnostic et de ses conclusions un atelier participatif a été mis en place partagé en deux petits groupes afin de recueillir les avis sur les propositions envisagées et de comparer l'état existant avec les différents projets d'aménagement.

Cette réunion s'est achevée sur un échange des résultats et des grandes tendances de choix et de priorité du type d'aménagement.

VIII / PROGRAMME D' ACTIONS 2015 DE LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE FORESTIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme d'actions 2015 proposée par l'ONF pour l'aménagement de la forêt sur le territoire de la commune.

Ces travaux de maintenance concernent l'entretien du périmètre forestier avec peinture des bornes et leurs repères.

Le montant de ce programme s'élève à 1400,00 HT. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents approuvent ce programme et décident sa réalisation.

COMPTE RENDU du CONSEIL

MUNICIPAL du 16 Mars 2015

I/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXE D'HABITATION ET TAXES FONCIERES 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe d'habitation et taxes foncières pour l'année 2015.

En direct des conseils.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à compter de 2015 :

taxe d'habitation : 11,63 %,
taxe foncière (bâti) : 20,15 %
taxe foncière (non bâti) : 53,25 %.

II/ APPROBATION ET AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif et les résultats de l'exercice 2014

Résultat à la clôture de l'exercice 2013 :

Investissement 21 251,11 €
Fonctionnement 212 804,09 €
Total 234 055,20 €

Part affectée à l'investissement, exercice 2014 :

Investissement

Fonctionnement 112 804,09 €
Total 112 804,09 €

Résultat de l'exercice 2014:

Investissement 7 416,84 €
Fonctionnement 96 464,60 €
Total 103 881,44 €

Résultat de clôture de 2014:

Investissement 28 667,95 €
Fonctionnement 196 464,60 €
Total 225 132,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats et décide d'affecter 96464,60€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement au Budget Primitif 2015.

L'excédent de fonctionnement de 100 000 € après affectation est reporté en fonctionnement, l'excédent de 28 667,95 € en investissement est reporté en investissement sur le Budget Primitif 2015.

III/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015

Après avoir présenté au Conseil Municipal, le projet d'élaboration du Budget Primitif 2015 de la Commune, Monsieur le Maire demande aux membres présents de délibérer et de voter les orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2015, par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 charges générales	177 250 €	Chapitre 002 Résultat de fonctionnement	100 000€
Chapitre 012 charges personnel	121 650 €	Chapitre 013 Atténuation de charges	20 320 €
Chapitre 042 Dotations amortissement	1 773 €	Chapitre 70 Produits de services	12 150€
Chapitre 022 Dépenses imprévues	29 000 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	205 919€
Chapitre 023 Virement section invest.	26 769 €	Chapitre 74 Dotations et participations	167 657€
Chapitre 65 Autres charges de gestion	147 418 €	Chapitre 75 Autres Produits de gestion	10 210 €
Chapitre 66 Charges financières	12 000 €	Chapitre 76 Produits financiers	4 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 000 €	Chapitre 77 Produits exceptionnels	600€
TOTAL	516 860 €	TOTAL	516 860 €

Section d'Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 16 Emprunts	23 149 €	Chapitre 001	28 667,95€
Chapitre 20 Immo. incorporelles	47 397,26 €	Chapitre 10 Dotations	14 705 €
Chapitre 21 Immo. corporelles	111 283,29 €	Chapitre 13 Subventions	26 450 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues	13 000 €	Chapitre 28 Amortissements immo.	1 773 €
		Chapitre 021 Virt. fonctionnement	26 769 €
		Affectation du compte 1068	96 464,60 €
TOTAL	194 829,55 €	TOTAL	194 829,55 €

En parcourant les rues.....

20 000 VOLTE – FACE

L'opération concernant l'enfouissement des lignes 20 000 volt touche à sa fin.

Certains ont pu constater que l'ouvrage électrique situé au carrefour de la RD1532 et de la rue de Chaponnière a été transféré de l'autre côté de la dite départementale au niveau de l'accès au vieux Pont.

Lors de l'étude ce poste abritant des organes de coupures H.T devait se situer en retrait sur un terrain privé. L'accord entre le propriétaire et ERDF n'ayant pas été conclu, le distributeur l'a implanté sans concertation avec la Mairie sur l'ancien emplacement en considérant que c'était sur le domaine public.

Devant notre désapprobation et celle des riverains, ERDF et la commune ont décidé de son emplacement actuel, plus discret où quelques arbustes le masqueront.

Cette modification n'a entraîné aucun coût pour la municipalité.



P.C.S ???

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux personnes fragilisées résidant sur la commune, celles ci sont priées de se faire connaître auprès de la Mairie. Cette liste confidentielle comportera les noms, prénoms, adresse et numéros de téléphone et sera jointe au PCS.



LES CYGNES DE LA FONTAINE

Notre fontaine a été réalisée en 1874 à la demande du Maire de l'époque, Hyacinthe Rubichon. A cette époque, dans toute la France, de très grands progrès sont établis sur l'adduction d'eau. L'ouvrage, qui dans un premier temps, devait être un bassin avec un simple triomphe de pierres fut très vite remplacé par une colonne en fonte munie de deux vasques et de quatre cygnes cracheurs d'eau. Le conseil municipal de l'époque approuva à l'unanimité ces modifications voulues par le Maire, en invoquant le caractère "plus gracieux, plus monumental et enfin qu'il s'agirait d'une oeuvre d'art destinée à mettre en valeur tout le pays".



En 1991 les cygnes sont dérobés, en amputant à la fontaine le troisième mouvement de jet d'eau qui lui donnait toute sa grâce.

Aujourd'hui à l'heure où nous envisageons le réaménagement de tout le village et notamment celui de la place de la fontaine il est bon de se questionner sur le retour des cygnes.

Après avoir étudié différentes solutions, plutôt onéreuses nous avons choisi la réalisation

de quatre répliques en béton qui pourraient être réalisées par monsieur Ronzon, artisan à Saint-Gervais.

Le devis est de 2600 euros TTC.

La municipalité a décidé de mettre en place une souscription pour que chaque habitant puisse à hauteur de ses moyens s'approprier un peu de ce patrimoine commun.

Aujourd'hui un petit nombre a décidé d'adhérer à ce projet et nous tenons à les en remercier. Bientôt nous allons entrer dans la phase de réalisation et nous profitons de ce numéro pour renouveler notre appel, en précisant qu'il est toujours possible de participer à cet embellissement de notre fontaine. Gageons donc que nous allons réussir à maintenir cet ouvrage merveilleux, qui par sa position centrale dans le village marque une identité forte de notre commune.

Vous pouvez adresser vos dons à la mairie et libeller votre chèque à l'ordre du trésor public.

En parcourant les rues.....

AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLAGE

La réflexion se poursuit, le projet évolue, mûrit... Maryline Guende, architecte paysagiste, maître d'oeuvre du projet nous a présenté les premières esquisses. Nous en publions un aperçu. Un groupe d'habitants volontaires a exprimé leurs ressentis et leurs perceptions de ce projet : quels apports par rapport à l'existant sur le plan de la circulation, du stationnement, du confort et sécurisation des piétons, de la convivialité et de l'attrait touristique de notre village.

Nous vous proposons de lire la synthèse de ces ateliers. Le compte-rendu complet de la réunion est en ligne sur le site web de la commune.

La prochaine étape mercredi 1^{er} avril 2015 : présentation au comité de pilotage composé de toutes les instances impliquées dans ce projet : service de l'État (DTT, Bâtiments de France, DREAL), conseil général de l'Isère, CAUE, Parc du Vercors, régie d'eau et d'assainissement, SEDI. L'objet de cette réunion est de valider sur le plan réglementaire cette première esquisse et de voir si elle entre dans les prescriptions et contraintes des différents services.

Dans le même temps, une réflexion est engagée pour organiser le phasage des travaux avec le cabinet d'étude ECE avec pour interlocuteur de la commune Alexandre Véhier. Tout laisse à penser que les travaux ne commenceront pas avant le début 2016 afin de pouvoir enchaîner l'ensemble des travaux entre deux hivers.

La réunion publique a été reportée courant juin. Nous communiquerons la date dans le prochain *Echo des Gorges*.

Synthèse des ateliers :

Globalement, les propositions apportent pour l'ensemble des habitants une amélioration positive de l'état existant. La question du stationnement soulève une réserve au sein d'un groupe, qui pointe la nécessité de maintenir une offre suffisante sur le bas du village afin de ne pas créer plus de tension que le fonctionnement actuel (fonctionnement qui est anarchique mais peu conflictuel à ce jour). La valeur des améliorations est graduée selon les participants et les critères. Des grandes tendances se dégagent néanmoins.

Sur le bas du village :

- Améliorations les plus nettement partagées par tous :

- La convivialité des espaces
- Le confort et la sécurisation des piétons

Les avis les plus divergents concernent :

- Le stationnement : un groupe indique une amélioration nette, l'autre craint une dégradation par rapport à l'existant.
- Petite amélioration ou pas de changements concernant la tranquillité du village, la vie touristique, globalement d'ores et déjà satisfaisantes.

Concernant la sécurisation des circulations, les appréciations sont variables entre le maintien d'une situation existante satisfaisante ou une amélioration d'un existant peu satisfaisant.

Sur le haut du village :

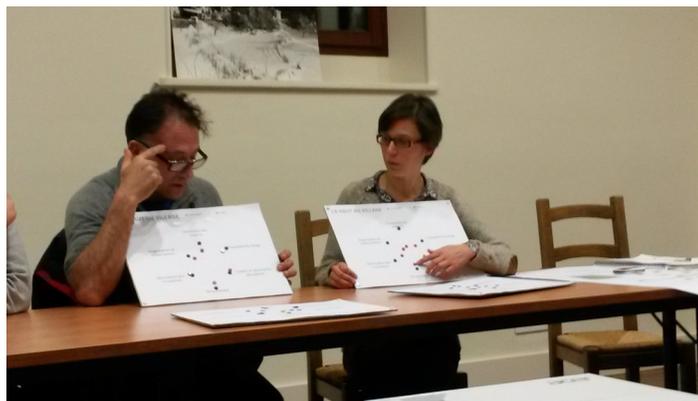
Améliorations les plus nettes partagées par tous (avec des gradations d'appréciation entre les deux groupes, l'un étant plus nuancé) :

- La convivialité des espaces
- La tranquillité du village
- L'organisation des stationnements

Petite amélioration ou pas de changements concernant la vie touristique, le confort et la sécurisation des piétons globalement d'ores et déjà satisfaisants.

Les avis les plus divergents concernent la sécurisation des circulations en raison d'appréciations différentes de l'existant (nette amélioration par rapport à un existant mitigé

ou pas de changement par rapport à un existant satisfaisant).



En parcourant les rues.....



**ETUDE POUR LA REQUALIFICATION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE DES ESPACES PUBLICS DE
CENTRE BOURG - COGNIN LES GORGES - CAMBIUM paysage / ECE**

23 /03/ 2015 - 1/1500e - Propositions d'aménagement

Dossier...

LES FINANCES COMMUNALES

Le début de l'année civile est toujours un temps fort dans le cadre de la vie politique communale. En effet, c'est à cette période que le conseil municipal approuve les comptes administratifs de la commune et vérifie leur correspondance avec les comptes de gestion du percepteur. Par ce dossier, nous essayons de vous donner

les chiffres clés des comptes communaux :

Compte administratif 2014:

Le Conseil municipal a, lors du conseil municipal du 16 mars 2015, validé les comptes administratifs de la commune. Les comptes communaux sont composés de la section de fonctionnement et la section de d'investissement. Les comptes administratifs sont un état réel des dépenses et recettes de l'année écoulée.

Pour les comptes administratifs 2014 de la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Charges générales	113 328,42 €	Atténuation de charges	25 673,53 €
Charges de personnel	116 759,79 €	Produits des services	41 244,41 €
Dotations amortissement	1 602,64 €	Impôts et taxes	208 553,33 €
Autres charges de gestion courante	114 994,71 €	Dotations et participations	159 314,34 €
Charges financières	12 375,34 €	Autres produits de gestion courante	20 117,17 €
Charges exceptionnelles	907,32 €	Produits financiers	3,27 €
Total dépenses de fonctionnement	359 968,22 €	Produits exceptionnels	1 526,77 €
		Total recettes de fonctionnement	456 432,82 €

Excédent exercice : 96 464,60 €

Pour mieux comprendre certains chiffres, quelques précisions...

Principales charges à caractère générale :

- l'entretien du matériel roulant, des bâtiments, des voiries, du patrimoine communal
- le carburant (véhicule, chauffage), l'électricité, l'eau
- les fournitures de petits équipements et de bureau
- les frais postaux et les télécommunications
- les taxes foncières, les assurances et honoraires.

Charges de personnel :

- salaire et charges de la secrétaire de mairie (1 Equivalent Temps Plein)
- salaire des services techniques (1,4 ETP)
- salaire agence postale (0,4 ETP)
- salaire ménage batiments communaux et gestion salle des fêtes (0,3 ETP)

Autres charges de gestion courante :

- Participation au Syndicat Scolaire Intercommunal
- Participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère
- Indemnités des élus ;
- Subventions .

Charges financières :

- Intérêts des emprunts
- remboursements assurances
- participation de la Poste pour agence postale

Produits de services:

- Concessions cimetière
- Remboursement des tâches effectuées par la commune

Impôts et taxes :

- Produits de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti.

Dotations :

- dotations de l'État, du conseil Général de l'Isère

Autres produits gestions courantes :

- location salle des fêtes, appartements communaux.

Dossier...

Pour les comptes administratifs 2014 de la section d'investissement :

DEPENSES	
Emprunts en unité monétaire	21 182,72 €
Dépôt et cautionnement reçus	926,00 €
POS / Etude/annonces	1 377,34 €
étude CAMBIUM	4 920,00 €
frais insertion aménagement	554,46 €
Logiciel Emagnus	2 269,17 €
gfp biens mobilier matériel	850,00 €
Frais notaire	3 026,02 €
Glissière de sécurité	3 459,60 €
Accessibilité	0,00 €
chemin des gorges/démolition st joseph	48 071,54 €
feux tricolores	11 946,00 €
épareuse/auto-laveuse	21 404,68 €
ordinateurs (mairie /école)	3 562,74 €
armoire sce tech/meuble biblio	1 208,90 €
Total Dépenses investissements	124 759,17 €

Amortissement	1 602,64 €
FCTVA	9 142,00 €
Taxe Aménagement	217,28 €
Affectation résultats	112 804,09 €
Subventions départementales	5 722,00 €
Subvention SEDI	2 218,00 €
Caution	470,00 €
Total Recettes investissements	132 176,01 €

Excédent exercice : 7 416,84 €

Pour mieux comprendre certains chiffres, quelques précisions...

FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) :

- la commune récupère une partie de la TVA payée sur certaines dépenses d'investissement engagées sur l'année n-1.

Affectation du résultat :

Lors du vote du budget, la commune peut affecter une partie de ses excédents de fonctionnement à l'investissement.

Etat de la trésorerie communale

En fonction du résultat de l'exercice et du résultat de clôture de l'année précédente, on obtient le résultat de clôture de l'année écoulée, état de la trésorerie communale.

	résultat clôture 2013	résultat exercice 2014	résultat clôture 2014
INVESTISSEMENT	21 251,11 €	7 416,84 €	28 667,95 €
FONCTIONNEMENT	100 000,00 €	96 464,60 €	196 464,60 €
TOTAL	121 251,11 €	103 881,44 €	225 132,55 €

Etat de la dette communale :

	Prêt salle des fêtes	Prêt école mairie
année souscription	2005	2009
montant initial	200 000,00 €	200 000,00 €
durée du prêt	20 ans	15 ans
Dernière échéance	2024	2023
Annuité emprunt	14 983,70 €	18 574,36 €
Capital restant dû au 31/12/2014	120 863,28 €	133 505,50 €

Dossier...

Budget communal 2015:

La comptabilité publique est une comptabilité d'engagement. Le conseil municipal vote un budget équilibré en dépenses et recettes qui sera le cadre dans lequel les dépenses de l'année 2015 seront engagées.

Il peut décider d'affecter une part du résultat de fonctionnement à l'investissement. Cette année, il a décidé 96 464,60 € pris sur le compte de résultat de fonctionnement au budget d'investissement.

Budget de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2014	BP 2015
Charges générales	190 500,00 €	177 250,00 €
Charges de personnel	135 000,00 €	120 150,00 €
Dotations amortissement	1 602,64 €	1 773,00 €
Dépenses imprévues	12 397,36 €	29 000,00 €
Virement à la section d'investissement	27 219,00 €	26 769,00 €
Autres charges de gestion courante	146 450,00 €	145 918,00 €
Charges financières	13 770,00 €	12 000,00 €
Charges exceptionnelles	1 650,00 €	4 000,00 €
Total dépenses de fonctionnement	528 589,00 €	516 860,00 €
RECETTES		
Résultat de fonctionnement reporté	100 000,00 €	100 000,00 €
Atténuation de charges	13 450,00 €	20 320,00 €
Produits de services	12 000,00 €	12 150,00 €
Impôts et taxes	175 600,00 €	180 919,00 €
Dotations et participations	197 475,00 €	192 657,00 €
Autres produits de gestion courante	27 000,00 €	10 210,00 €
Produits financiers	4,00 €	4,00 €
Produits exceptionnels	3 060,00 €	600,00 €
Total recettes de fonctionnement	528 589,00 €	516 860,00 €

Les dotations et participations, les produits de gestion courante baissent, les impôts et taxes croissent légèrement. Globalement, le budget s'équilibre à la baisse par rapport à l'année 2014. Les dépenses prennent en compte cette baisse générale du budget.

Dossier...

Budget d'investissement :

DEPENSES	
Emprunts	23 149,00 €
Immo. incorporelles	47 397,26 €
Immo. corporelles	111 283,29 €
Dépenses imprévues	13 000,00 €
TOTAL	194 829,55 €

RECETTES	
Résultat reporté	28 667,95€
Dotations	14 705,00 €
Subventions	26 450,00 €
Amortissements immo.	1 773,00 €
Virt. fonctionnement	26 769,00 €
Affectation	96 464,60 €
TOTAL	194 829,55 €

Taxes communales :

Elles restent au même taux, depuis 2003. L'augmentation de l'impôt du contribuable est due à l'augmentation de la base fiscale décidée chaque année par l'état :

- taxe d'habitation : 11,63 %,
- taxe foncière (bâti) : 20,15 %,
- taxe foncière (non bâti) : 53,25 %.



Vie du village...

CLUB DES GORGES DU NAN

UN REPAS CHINOIS:



Le club des Gorges du Nan a organisé pour la première fois un repas chinois. Les aînés se sont rendus au restaurant New Asia pour déguster de délicieuses spécialités asiatiques. L'après-midi pour parfaire cette journée détente, les convives se sont retrouvés pour jouer à divers jeux de société et préparer la toute prochaine sortie à Romans. Le club prévoit la visite d'un atelier de création et de fabrication de chaussures, la découverte de l'élaboration de la pogne dans la plus ancienne fabrique artisanale, un parcours dans un domaine agricole au cœur des vergers et de la transformation de ses différents produits.



FOYER RURAL

Dimanche 1^{er} février 2015, le foyer rural a organisé sa traditionnelle « Matinée Boudins ». Les cognards se sont déplacés en nombre pour acheter le boudin confectionné par l'équipe du foyer rural. Des caillettes de la maison BRUN étaient également proposées à la vente. Cette matinée est aussi un moment de convivialité où les villageois se retrouvent autour d'un délicieux vin chaud.



L'équipe du foyer rural vous donne rendez vous le jeudi 30 avril (veille du 1^{er} mai !!) à la salle des fêtes du village pour le bal des jeunes, animé par SUN MUSIC, ainsi que le 30 mai pour une soirée KARAOKE /COCKTAILS (thème en cours de réflexion), nous vous tiendrons au courant très prochainement, surveillez vos boîtes aux lettres !

SORTIES SCOLAIRES...

Sorties ski de fond

En janvier, trois vendredis de suite, deux classes de l'école sont allées faire du ski de fond. Nous sommes allés dans la forêt des Coulmes, à Presles.



Chaque jour, nous partions en bus de l'école. Arrivés au foyer de ski de fond du Faz, nous prenions nos bâtons et nos chaussures. Nous mangions un petit goûter dans la

salle hors sac qui est chauffée grâce à un poêle à bois. Des tables et des bancs en bois étaient à notre disposition pour nous installer.

Après cinq minutes supplémentaires de car, nous arrivions à Patente, le départ des pistes. Nous chaussions nos skis, nous nous répartissions en quatre groupes de 11 ou 12 élèves : débutant 1 et 2, moyen et bon skieur. Nous étions



Vie du village...

avec une maîtresse ou Didier et Raphaëlle nos moniteurs de ski qui nous accompagnaient et qui nous aidaient.

Durant les séances, nous faisons des jeux à ski comme des relais, des courses, des poursuites, un bérêt, 1-2-3 soleil, des grandes randonnées, du hors piste, des slaloms, des montées et des descentes, des exercices d'équilibre. Nous nous amusons bien dans les descentes, nous adorions les jeux mais nous étions épuisés dans les montées !



Les pistes étaient damées et traversaient la forêt enneigée. Les sapins étaient tout blancs comme couverts de chantilly ! Parfois il y avait du brouillard, nous ne voyions pas loin autour de nous. Un autre jour, la neige tombait à gros flocons et pour pouvoir avancer dans la forêt il fallait taper les branches des sapins avec nos bâtons car la neige lourde les abaissait jusqu'au sol. Même si nous n'avons pas beaucoup vu le soleil, le paysage était magnifique. Nous avons voulu regarder Malleval depuis le belvédère mais le premier jour il y avait trop de brouillard. A la deuxième séance nous avons pu voir Malleval.



A midi, nous mangions tous ensemble notre pique-nique, bien à l'abri dans la salle bâchée au départ des pistes.

Le dernier jour, à cause du froid mordant, nous avons skié une grande séance de trois heures, et sommes redescendus en car pour manger au chaud au foyer du Faz. Pour finir la journée, nous sommes ressortis pour une immense bataille de boules de neige et même les adultes et les maîtresses étaient

invités à la fête ! Certains ont creusé un tunnel sous des toboggans de neige ! C'était super.



Nous avons eu de la chance de pouvoir faire ces trois sorties de ski de fond. Nous remercions vraiment les maires et nos parents qui ont bien voulu les financer. Et nous espérons pouvoir recommencer les prochaines années !

Les classes de CE1-CE2 de Madame Cazals et de CM1-CM2 de Madame Brass

INSCRIPTION ECOLE

Rentrée septembre 2015.

Si votre enfant est né en 2009 et entre en CP ou si vous êtes nouvellement arrivés dans une des quatre communes de Cognin, Malleval, St Gervais ou Rovon, vous devez passer à la mairie de votre domicile qui vous remettra un certificat d'inscription. Vous devez alors fournir une copie de votre livret de famille, un justificatif de domicile et, le cas échéant, le certificat de radiation de l'ancienne école. Les directrices concernées procèdent ensuite à l'admission des élèves.

Permanences à l'école de Rovon :

mardi 12 mai et vendredi 22 mai (16 h à 20 h) (ou sur rendez-vous)



Vie du village...

BIBLIOTHEQUE

C'est l'heure des bilans, des statistiques et des budgets!

Nous vous présentons les nôtres,
La bibliothèque en quelques chiffres pour 2014:

Les 5 bénévoles ont assuré :

97 permanences, soit 257 heures de présence pour nos lecteurs,

26 permanences, soit 51 heures pour les enfants des écoles

Nos lecteurs:

La bibliothèque accueille 166 adhérents individuels et 80 scolaires, repartis en 3 classes,

Les tout petits (0 et 6 ans) sont 44 inscrits! et ont dévoré près de 1000 albums,

Les 55 jeunes (7 et 14 ans) ont emprunté 930 livres. Pour les 67 adultes et ados c'est 1700 livres qui ont été prêtés.

Les 80 scolaires ont emprunté près de 2900 livres.

Les lecteurs se sont approvisionnés non seulement sur notre fonds propre; mais ils ont aussi pioché dans la manne du réseau des bibliothèques du Sud Grésivaudan,

Dans ce service de prêts entre bibliothèques, 212 livres ont été empruntés et 280 livres de Cognin ont été prêtés au réseau.

Notre budget:

En 2014: il était de 2380€ (1800€ de subvention communale et 580€ de cotisations).

Il nous a permis d'acheter 66 livres adultes pour 1185€, 160 livres jeunesse pour 1004€ et d'assurer 2 abonnements de périodiques pour 112€,

Un petit mot sur les bénévoles:

Après 8 ans de présence et de dévouement, deux de nos bénévoles nous quittent,

Nous les remercions pour leur implication et leur disponibilité qui ont contribué à l'essor de notre bibliothèque,

Chantal va rejoindre sa Bretagne natale, pour une retraite bien méritée,

Jeannine souhaite être plus disponible pour sa famille et ses petits enfants.

Quelques détails pratiques:

Les adhérents peuvent réserver des livres depuis leur domicile sur le réseau des bibliothèques, Catalogue Collectif.

<http://bibliotheques.sud-gresivaudan.org/>

La cotisation annuelle est de:10€ pour les adultes.

5€ pour les 13 à 17 ans.

Gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Rendez-vous à la bibliothèque du Nan, située à la Résidence St Joseph,
Le Mardi de 15h30 à 19h
Le Vendredi de 17h à 19h.

Quelques nouveautés à venir découvrir

Romans

Réparer les vivants / Maylis de Kerangal.

Résumé : «Réparer les vivants» est le roman d'une transplantation cardiaque. Telle une chanson de gestes, il tisse les présences et les espaces, les voix et les actes qui vont se relayer en vingt-quatre heures exactement..



Elle et lui / Marc Lévy.

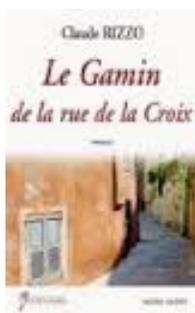


Résumé : Un site de rencontres les a réunis. Ils ne sont pas devenus amants, mais amis. Et ils comptent bien en rester là... Elle est actrice. Lui écrivain. Elle s'appelle Mia. Lui Paul. Elle est anglaise. Lui américain. Elle se cache à Montmartre. Lui vit dans le Marais. Elle a beaucoup de succès. Lui pas vraiment. Elle est même une star.

Mais lui ne le sait pas. Elle se sent seule. Lui aussi. Il la fait rire.

Le gamin de la rue de la Croix/ Claude Rizzo.

Résumé : Lorsque son père meurt à la suite d'un accident sur un chantier, Valerio se retrouve seul, à six ans, avec sa mère qui parle à peine français. Un chemin de croix se dresse devant eux. Bianca s'échine à la tâche, sans même parvenir à nourrir correctement son fils. Son instinct lui souffle que d'autres périls sans visage ne tarderont pas à le menacer. Une première lueur d'espoir apparaît : un voisin sage et cultivé ouvre à Valerio les portes du savoir.



Danser les ombres/ Laurent Gaudé.

Résumé : Comme dans Ouragan où il était question de l'ouragan Katrina qui avait dévasté la Louisiane en 2005, il rend également ici un hommage avec Danser les ombres aux disparus et aux survivants d'un autre cataclysme : aux haïtiens qui connurent en 2010 un séisme dévastateur. L'imprégnation de l'auteur pour ce pays, sa culture, son histoire et les croyances de ces gens est si magnifiquement restituée

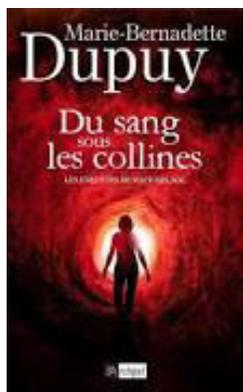
qu'elle peut faire penser à la prose généreuse et poétique de l'écrivain haïtien Lyonel Trouillot. Mais que l'on ne s'y trompe pas chargée de faire croire qu'il brûlera à jamais....



Vie du village...

Policier

Du sang sous les collines/ Marie-Bernadette Dupuy - (Les enquêtes de Maud Delage).



Résumé : Les corps d'un jeune couple de marginaux sont retrouvés dans un souterrain proche d'Angoulême. Nouvelle recrue à la gendarmerie, Maud Delage enquête sur ce double meurtre avec l'aide de ses collègues Irwan et de Xavier, qui ne sont pas indifférents à ses charmes. Jusqu'où la jeune policière est-elle prête à aller pour ne pas être la prochaine victime ? Un coureur automobile, riche industriel et self-made man, participe au circuit des Remparts, course de voitures se disputant dans le vieil Angoulême, à laquelle assiste Maud Delage....

Biographie

Les Chirac - les secrets du clan / Béatrice Gurrey.



Résumé : «J'ai eu un petit pépin. Je ne sais pas si je rentre ou si je reste». La violente migraine du président de la République, ce 2 septembre 2005, est un accident vasculaire cérébral. Il ne rentrera pas à l'Élysée. Jacques Chirac est contraint de passer une courte semaine à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. Six jours interminables pendant lesquels se mettent en place les ressorts tragiques

de la fin du pouvoir. Autour du vieux lion qui combat désormais par réflexe plus que par goût, les personnages de sa vie. Bernadette, épouse vigilante et impératrice inflexible qui prétendra régenter son agenda. Claude, sa fille, vestale du feu politique

BIENVENUE À « CŒUR D'ÉVEIL »

En début d'année, les assistantes maternelles de la rive gauche, sur Cognin, se sont mobilisées avec les assistantes maternelles de la rive droite, sur Têche, pour créer l'association Cœur d'Eveil.

Les objectifs de ces assistantes maternelles sont de rompre l'isolement, de partager des expériences et des méthodes d'actions afin de dynamiser et valoriser leur profession. Elles travaillent en collaboration avec les professionnelles des services enfance

et jeunesse de Vinay et St Marcellin : Directrices et éducatrices de jeunes enfants qui animent le RAM (Relais Assistantes Maternelles)

Les activités communes se déroulent deux matinées par semaine le mardi à la salle des fêtes de Cognin les Gorges à partir de 9h15 et le Vendredi à la salle des fêtes de Têche à partir de 9h. Elles permettent aux enfants de contribuer à leur épanouissement, de développer leur motricité, de stimuler leur sens et leur créativité tout en respectant leur rythme, et de les initier à la collectivité afin d'anticiper leur scolarisation.

Les temps de partages sont composés de jeux libres (jeux de constructions, jeux de rôle et jeux d'éveil etc. ...) et d'activités dirigées avec un but socio-éducatif. Ces temps se terminent habituellement avec des comptines et des histoires

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le blog et découvrir la charte de l'association : coeur-deveil@centerblog.net

Pour faire vivre l'association et financer du matériel pour les activités, les assistantes maternelles ont imaginé un CD de comptines qui sera mis à la vente aux parents lors de la **kermesse des bébés** qui sera ouverte à tous, avec des activités pour les enfants de 0 à 6 ans. Samedi 23 mai 2015 de 10H à 17H à la salle des Fêtes de Cognin les Gorges. (Les repas peuvent être tirés des sacs le midi avec un micro onde mis à disposition).



L'association Cœur d'Eveil vous invite

samedi 23 Mai 2015, à partir de 10h
à la salle des Fêtes de cognin les gorges

pour la première **KERMESSE DES BB.**

Un programme ludique sera spécialement organisé pour les enfants de 0 à 6 ans :

Jeux de construction, transvasement, motricité, contes et comptines

Ainsi qu'une exposition photos des activités proposées lors de nos temps de rassemblement.

Entrée libre

Nounous ou parents, vous pouvez les rejoindre : A ce jour, l'association compte 9 assistantes maternelles. « Cœur d'éveil » reste ouvert aux communes voisines, aux assistantes maternelles ainsi qu'aux parents qui ont fait le choix de garder leurs enfants et souhaitent partager un moment en collectivité avec leur petit.

Coordonnées de la Présidente, pour tout renseignement complémentaire :

Céline URSO
04 76 36 95 35

Vie du village...

PATRIMOINE

LE CHÂTEAU

LA VIEILLE EGLISE



L'EGLISE PAROISSIALE



LES GORGES DU NAN



LA PIERRE A DÎME



SECHOIR A NOIX

Vie du village...

ETAT CIVIL

Ils se sont unis....

le 14 février 2015 **BITH François** et **TOLLER Céline** domiciliés route du Rivier



Il a vu le jour...

Lorys **GORCZYCA** né le 4 février 2015, fils de Jonathan **GORCZYCA** et de Léa **ZARZOSO** domiciliés place de la Fontaine



Il nous a quittés...

Michel CHARVET le 20 février 2015, route de Montchardon



ARTISANS ET COMMERCANTS DE NOTRE VILLAGE....

TAXI - TRANSPORT MEDICAL ASSIS THIERRY LUYA

76, IMPASSE DES BATTIES
38470 Cognin Les Gorges
04 76 64 17 98 ou 06 16 50 46 03
cecile.luya@orange.fr
(prise en charge sur réservation tous secteur)

DISTRIBUTEUR ET CONSEILLER EN ALIMENTATION EQUILIBREE KRISS-LAURE FRANCIS BERGER

2841 RD 1532
38470 Cognin Les Gorges
04 76 36 51 28 ou 06 80 42 41 85
berger.cf@gmail.com

MAÇONNERIE RENOVATION CHRISTOPHE BARDY
990 ROUTE DE LA VORCIERE
38470 Cognin Les Gorges
06 06 83 62 59

ORDURES MÉNAGÈRES

Mme Gaglia Michelle tient à signaler qu'elle a transmis au SICTOM du Sud-Grésivaudan et à la Communauté de Communes de Chambaran Vinay Vercors la pétition signée par 86 foyers de la Commune. Elle a été transmise dès le 10 décembre 2014 à la Communauté des Communes et aux différentes mairies qui la composent, au SICTOM, à la Préfecture de l'Isère, puis au Trésor Public. Depuis, les badges ont été supprimés, et nous restons très attentifs à notre deuxième demande : la non augmentation du tarif.

BLOC - NOTE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi et Jeudi : 8H30 à 17H30
Vendredi : 8H30 à 19H

Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou sur rendez vous

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi : 8H45 à 11H
14H à 15H30
Samedi : 9H à 11H
(Fermée le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00
Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00
13h30 à 18h00
Samedi : 09h00 à 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 15H30 à 19H et
Vendredi : 17H à 19H

CONTACT LOCATION SALLE DES FETES : Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication
Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef
Sophie BOREL

Illustration, photos
Isabelle CLEMENT RUDLOFF,
Chantal DONNEGER, Claire BOUTET

Service Communication
Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction
Sophie BOREL, Christelle BROZEK, Carolle MORELL, Isabelle CLEMENT RUDLOFF

Ont participé à ce numéro
Les associations de Cognin, Les écoles

Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 270 exemplaires.